



PROCES-VERBAL

Commission Fédérale du Futsal - Section Compétitions (Visioconférence)

Réunion du : Mardi 16 décembre 2025
à : 14h30

Président de séance : M. COUCHOUX

Membres : MME. GUERRA BORGES - MM. BASSON - DELBEKE

Représentants : MM. BETTREMIEUX (COMEX) - DELFORGE (LFA) - BOURGOIS (DA) - MOREL (DTN) - SABANI (Représentant des clubs nationaux)

Excusés : MME BLOT - MM. BLONDY - BECRET (CFDN)

Assistent : MM. COUDRAY - DROUVROY - NESPOUX (DCN)

1. COUPE NATIONALE FUTSAL - TROPHEE MICHEL MUFFAT-JOLY

La Commission,

Après étude de la liste des équipes qualifiées à l'issue des Finales régionales de la Coupe Nationale Futsal, constitue les 4 groupes de 10 équipes pour le tirage du 1^{er} Tour Fédéral de la compétition. Elle précise que ces groupes ont été constitués en fonction des critères géographique et de niveau des équipes qualifiées.

Le tirage des rencontres du 1^{er} Tour Fédéral sera effectué ce mercredi 17 décembre 2025 au siège de la FFF à 12h00 en direct sur la chaîne YouTube de la FFF et en présence de Philippe COUCHOUX, Jonathan BLONDY et Stéphane BASSON, respectivement Président et membres de la Commission Fédérale du Futsal.

Les matchs du 1^{er} Tour Fédéral de la Coupe Nationale Futsal se joueront le samedi 17 janvier 2026 à 16h00.

Enfin, le tirage des 16^{èmes} de Finale de la Coupe Nationale Futsal - Trophée Michel Muffat-Joly avec l'entrée en lice des clubs de D1 Futsal se déroulera le mercredi 21 janvier 2026 à 12h00.

2. CHAMPIONNAT DE FRANCE D1 FUTSAL

- **Rencontre Toulon Métropole Futsal / Paris Acasa Futsal**

La Commission,

Considérant que la rencontre Toulon Métropole Futsal / Paris Acasa Futsal du dimanche 14 décembre 2025 comptant pour la 12^{ème} journée du Championnat de France D1 Futsal a été diffusée en direct sur les réseaux sociaux du club Toulon Métropole Futsal,

Considérant que lors de sa réunion du 20 novembre 2025, suite à une demande du club Toulon Métropole Futsal pour retransmettre cette rencontre malgré le changement de date du samedi au dimanche, elle avait indiqué que cette rencontre ne serait pas diffusée en rappelant par ailleurs ses positions prises depuis le début de saison à savoir que les rencontres ne correspondant pas aux créneaux de retransmission définis en début de saison ne seront pas diffusées par la FFF et ne pourront pas également être diffusées par les clubs,

Demande au club Toulon Métropole Futsal de s'expliquer sur cette diffusion.

3. CHAMPIONNAT DE FRANCE D2 FUTSAL

- **AS Saint-Jacques / Hérouville Futsal**

La Commission,

Considérant la demande via Footclubs du club AS Saint-Jacques, accompagnée de l'accord du club adverse, pour décaler sa rencontre de Championnat de France D2 Futsal du dimanche 25 janvier 2026 au dimanche 01 février 2026 face à Hérouville Futsal,

Décide de répondre favorablement à cette demande et fixe le match de D2 Futsal AS Saint-Jacques / Hérouville Futsal au dimanche 01 février 2026 à 15h00.

4. DIVERS

- **Point sur les installations**

Le Président revient sur la réunion du 11 décembre 2025 avec la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS) pour revoir le règlement des installations sportives Futsal et informe qu'il sollicitera prochainement les membres pour qu'ils fassent part de leurs observations.

- **Point sur l'arbitrage**

Romuald BOURGOIS fait part des informations suivantes :

- 2 arbitres internationaux (1 suisse et 1 suédois) officieront sur le tournoi international amical qui se déroulera à Metz du 19 au 21 décembre 2025.
- 20 arbitres féminines régionales ont candidaté pour officier dans le cadre du futur Championnat National Féminin Futsal.

- **Point sur la création des Championnats Nationaux Féminin Futsal et U19 Futsal**

Le groupe de travail constitué dans le cadre du format des Championnats Nationaux Féminin Futsal et U19 Futsal pour la saison 2026/2027 se réunira à nouveau le jeudi 15 janvier 2026.

• **Amendes clubs**

La Commission,

Inflige une amende au club suivant :

Club	N° Affil.	Champ.	Match	Date	Motif	Montant
Montpellier Médit. F.	853396	D1	Montpellier MF / Nantes MF	29.11.2025	Non saisie de la Feuille de Recette	35 €

Cette amende sera directement débitée sur le compte fédéral du club.

La prochaine réunion plénière de la Commission est fixée
au mardi 20 janvier 2026 à 14h00 en visioconférence.

Le Président
P. COUCHOUX

La Secrétaire de séance
M. GUERRA BORGES